



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Disciplines secondaire et principale [SP]

Version du 4 juillet 2008

Le plan d'étude de la Maîtrise ès Lettres en sciences de l'Antiquité regroupe les cinq disciplines enseignées à l'Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité (IASA), à savoir l'archéologie, l'histoire ancienne, le grec, le latin et la tradition classique. Ce cursus convient également aux titulaires d'un baccalauréat universitaire incluant une discipline antique qui ne figure pas parmi les matières enseignées à l'IASA.

L'approche interdisciplinaire constitue la ligne de force de ce plan d'études, qui met en valeur la collaboration et la complémentarité entre les composantes de l'IASA. Toutefois, cette approche se conjugue avec une orientation disciplinaire par le biais de certains enseignements et du mémoire de maîtrise.

Dans le cursus de la maîtrise universitaire, le programme d'études « Sciences de l'Antiquité » peut être choisie en discipline principale ou en discipline secondaire. Cependant, les étudiants qui ont comme disciplines de base du baccalauréat universitaire deux disciplines enseignées à l'IASA, ne peuvent pas choisir en maîtrise universitaire les « Sciences de l'Antiquité » à la fois en discipline principale et en discipline secondaire. Ces étudiants sont invités à choisir un cursus composé de la discipline principale (DP) « Sciences de l'Antiquité » (60 crédits), complétée par le Programme à options (OP) (30 crédits).

Des connaissances de base dans une langue ancienne au moins (latin ou grec) sont requises pour suivre le plan d'études de cette discipline de maîtrise. L'étudiant qui n'a pas suivi de formation en latin durant leur cursus scolaire ou universitaire antérieur est tenu de suivre le Complément de formation en latin ou en grec de la maîtrise, d'une durée de deux semestres. Dans le cas d'une spécialisation en latin ou en grec, il incombe aux étudiants qui n'ont pas choisi la langue concernée comme discipline de base au baccalauréat universitaire de se mettre à niveau (le programme de mise à niveau peut s'établir d'entente avec le responsable de la discipline concernée).

Les étudiants qui envisagent de choisir les Sciences de l'Antiquité comme discipline principale de la maîtrise sont vivement encouragés à étudier une deuxième langue antique. Les étudiants peuvent s'initier à cette seconde langue dans le cadre du Complément de formation en latin ou grec de la Maîtrise (10 crédits non compris dans les 90 ou 120 crédits de la maîtrise) ou dans le cadre du Programme à options (10 crédits compris dans les 90 ou 120 crédits de la maîtrise).

Note : Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2^e partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2^e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Disciplines principale et secondaire MA (année 1, 30 C ECTS)

Épreuves				1 écrit ou 1 oral		
23MA11	Ecrit	6h	Grec : traduction et analyse de texte	à choix, selon l'orientation (cf. remarque)	coeff. 1	année 1
23MA12	Ecrit	6h	Latin : traduction et analyse de texte (deux sujets à choix parmi les séminaires suivis ou au choix de l'étudiant)			
23MA13	Ecrit	4h	Archéologie : culture archéologique			
23MA22	Oral	1h	Histoire ancienne : recherche en histoire ancienne ou discipline annexe (au choix de l'étudiant)			
Remarque : Les étudiants passent l'épreuve dans l'orientation choisie.						

MA/23-SP 01					10 C
Module interdisciplinaire					année 1
S, C/S	Enseignement interdisciplinaire (défini chaque année)	2h, 1 semestre	1 séminaire écrit ou 1 présentation orale		
Aucune épreuve – validation interne					nb d'attestations : 1

Modules à choix

L'étudiant choisit un module parmi les quatre modules ci-dessous :

MA/23-SP 02	<i>Module à choix</i>				20 C
Module d'orientation en archéologie					année 1
C	Archéologie classique	1h, 2 semestres	1 enseignement à choix (cf. remarque)		
C	Archéologie provinciale	1h, 2 semestres			
C/S	Culture archéologique I. Archéologie provinciale	3h, 2 semestres	1 séminaire écrit ou oral		
C/S	Culture archéologique I. Archéologie classique	3h, 2 semestres	1 séminaire écrit ou oral		
Stage	Fouilles ou stage dans un laboratoire ou un musée	6 semaines (min)	1 rapport écrit		
Remarque : Si l'étudiant se destine à faire un mémoire en archéologie, il suivra le cours correspondant à l'orientation (classique ou provinciale) choisie pour le mémoire.					
1 épreuve écrite [23MA13] de 4h					nb d'attestations : 3

MA/23-SP 03	<i>Module à choix</i>		20 C
Module d'orientation en histoire ancienne			année 1
<i>HA 1 : Thématiques d'histoire ancienne</i>			4 enseignements à choix, dont au moins 1 en HA 1 et un en HA 2. Dans chacun de ces enseignements, l'étudiant présente 1 séminaire oral (avec dossier écrit) ou écrit.
S ou C/S	Séminaire thématique d'histoire ancienne I	2h, 1 semestre ou ens.-blocs	
S ou C/S	Séminaire thématique d'histoire ancienne II	2h, 1 semestre ou ens.-blocs	
<i>HA 2 : Recherche en épigraphie et en numismatique</i>			
S	Séminaire de recherche en épigraphie	2h, 1 semestre ou ens.-blocs	
S	Séminaire de recherche en numismatique	2h, 1 semestre ou ens.-blocs	
<i>HA 3 : Recherche en papyrologie et en archéologie</i>			
S	Séminaire de recherche en papyrologie	2h, 1-2 semestres ou ens.-blocs	
S	Séminaire de recherche en archéologie	2h, 1-2 semestres ou ens.-blocs	
<i>HA 4 : Approfondissement en histoire contemporaine</i>			
S	Séminaire en histoire contemporaine	2h, 2 semestres ou 4h, 1 semestre	
S	Séminaire en histoire contemporaine	2h, 2 semestres ou 4h, 1 semestre	
1 épreuve orale [23MA22] de 1h			nb d'attestations : 4

MA/23-SP 04	<i>Module à choix</i>		20 C
Module d'orientation en grec			année 1
C/S	Anthropologie de la littérature grecque antique	2h, 1 semestre	1 séminaire oral
C/S	Histoire des textes grecs et de la tradition philologique	2h, 1 semestre	1 séminaire oral
S	Séminaire de linguistique historique	2h, 2 semestres	1 enseignement à choix, dans lequel l'étudiant fait 1 séminaire oral ou écrit
S	Séminaire d'histoire de la philosophie antique	2h, 2 semestres	
S	Séminaire de recherche en papyrologie	ens.-blocs (8-15h)	2 enseignements-blocs dans chacun desquels l'étudiant effectue 1 présentation orale ou écrite
S	Séminaire de recherche en métrique grecque	ens.-blocs (8-15h)	
S	Table ronde autour d'un auteur ou participation à un colloque	ens.-blocs (8-15h)	
1 épreuve écrite [23MA11] de 6h			nb d'attestations : 5

MA/23-SP 05	<i>Module à choix</i>			20 C
Module d'orientation en latin				année 1
<i>Variante A</i>				1 variante à choix
S	Littérature latine I	2h, 1 semestre	1 séminaire écrit ou oral	
S	Littérature latine II	2h, 1 semestre	1 séminaire écrit ou oral	
S	Linguistique historique	2h, 1 semestre	1 séminaire écrit ou oral	
<i>Variante B</i>				
S	Littérature latine	2h, 1 semestre	1 séminaire écrit ou oral	
S	Linguistique historique I	2h, 1 semestre	1 séminaire écrit ou oral	
S	Linguistique historique II	2h, 1 semestre	1 séminaire écrit ou oral	
S	Atelier de traduction littéraire et de philologie appliquée	1h, 2 semestres	7 traductions et animation d'une des séances de l'atelier	
1 épreuve écrite [23MA12] de 6h				nb d'attestations : 4

Discipline principale MA (année 2, 30 C ECTS)

Épreuve			1 défense de mémoire	
23MA41	Défense du mémoire	Mémoire de Maîtrise	coeff. 1	année 2

MA/23-PR 01				30 C
Mémoire de Maîtrise				année 2
Sujet choisi d'entente avec un enseignant		1-2 semestre(s)		
Remarque : L'épreuve et le mémoire sont obligatoirement rattachés à la même discipline, dite « discipline d'orientation ».				
1 discussion de mémoire [23MA41]				nb d'attestations : 0